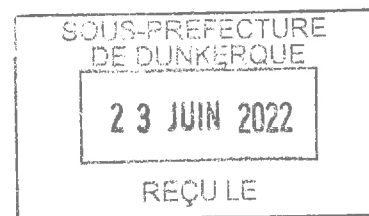


**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 13 juin 2022.**

Délibération : N° 12/2022

Objet : TARIFICATION DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur CLAEYS, Maire délégué



Il est rappelé à l'assemblée la tarification adoptée par délibération du 5 juillet 2010, relative à la location de salles municipales aux associations et particuliers afin de permettre à ces derniers l'organisation de manifestations culturelles, sociales ou familiales ;

Considérant que les salles qui sont susceptibles d'être mises en location sont les suivantes :

- La salle Jean VILAR (centre Jean Cocteau) partie 1, 2 et 3 ;
- La salle BOLLENGIER (centre Vancauwenberghe) ;
- La salle QUEVA (centre Vancauwenberghe) ;
- La salle CLERGINET (Ferme Marchand) ;

Considérant qu'il est nécessaire de venir actualiser la tarification appliquée à la location des salles mises à disposition par la ville, de la manière suivante :

CENTRE JEAN COCTEAU			
		Grand Dunkerque	Extérieurs
<i>La salle Jean VILAR est divisée en 3 parties et peut être louée en tout ou partie</i>			
Salle Jean VILAR - Partie 1	Latérale	150,00 €	250,00 €
Salle Jean VILAR - Partie 2	Centrale	200,00 €	300,00 €
Salle Jean VILAR - Partie 3	latérale	150,00 €	250,00 €
CENTRE AÉRÉ			
Salle QUEVA		150,00 €	250,00 €
Salle BOLLENGIER		150,00 €	250,00 €
FERME MARCHAND			
Salle CLERGINET		150,00 €	250,00 €

A chaque tarif de location de salle est ajouté un forfait de nettoyage de 45€ par partie de salle louée.

Les options possibles :

Location de vaisselle	75,00 €
- dans la limite des stocks disponibles - en cas de casse : facturation du coût de remplacement sur présentation de facture	
Location des cuisines	45,00 €
- Présence d'un agent ville en cas d'utilisation des fours	30,00 € / heure

Les gratuités :

Il est possible, sous certaines conditions énumérées exhaustivement ci-dessous, d'accorder des gratuités pour les locations de salles sus-citées :

- Pour les associations saint-poloises :
 - Organisation d'assemblées générales (Procès-verbal à fournir comme justificatif) ;
 - Organisation d'une manifestation (à raison d'une salle par an).
- Pour les membres du personnel communal et les membres du Conseil consultatif :
 - Organisation de leur mariage ou de celui de leurs enfants (sur présentation d'un justificatif et à raison d'une salle par an).

Les tarifs préférentiels :

Afin d'encourager les actions du tissu associatif saint-polois qui contribuent au dynamisme de la commune, il apparaît opportun d'établir un tarif dégressif d'occupation des salles communales :

1 ^{ère} location	<i>Gratuité</i>
Pour les suivantes	50% de la tarification en vigueur

Le forfait de nettoyage demeure néanmoins facturé pour les cas particuliers de gratuité et tarifs dégressifs (sauf pour les assemblées générales qui ne seraient pas suivies de festivités) à l'instar des forfaits location cuisine et location vaisselle.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE:

- De venir modifier la grille tarifaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 ;
- D'appliquer la nouvelle tarification à compter du 1^{er} juillet 2022.

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS



Délibération adoptée à la majorité

Pour : CLAEYS – DEGUINES – MOUTENET-LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – LEFBVRE – MEERSEMAN – TABIBOU – DEBAVELAERE – CATOIRE – MAES – GOURDEN – HAUDIQUET – CABARET – NICOLLE – LAMIRAND – MASURE – CLEMENT – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – ANDRIES – DAHMANI – MANIER – VARLET – COEIGNART – LEGROS – BAYRAKTAR – VANDORME

Abstention : NAVE – KUZNIEWSKI – BRICHE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE – VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le mardi 7 juin 2022
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller
Absents- Excusés :	
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 13 juin 2022.**

SOUS-PREFECTURE
DE DUNKERQUE

23 JUN 2022

Délibération : N°13/2022

Objet : MODALITÉS DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLE ABEL LAMOTE

Rapporteur : Monsieur CLAEYS, Maire délégué

Il est rappelé à l'assemblée la tarification adoptée par délibération du 14 octobre 2010, relative à la location de la salle Abel Lamote (centre Romain Rolland) pour l'organisation de spectacles ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la tarification appliquée jusqu'à ce jour ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la tarification suivante :

CENTRE ROMAIN ROLLAND	
Location de la salle Abel Lamote et de ses dépendances (scène, loges, partie restauration, régie)	3 000,00 €
Honoraires de l'agent mis à disposition par la ville pour l'utilisation de la régie	32,00 € / heure
Forfait nettoyage obligatoire	150,00 €

Les spectacles, à but non lucratifs, organisés par les associations et la collectivité de manière collaborative pourront bénéficier de la gratuité.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE:

- De venir modifier la grille tarifaire en vigueur depuis le 14 octobre 2010 ;
- D'appliquer la nouvelle tarification à compter du 1^{er} juillet 2022.

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS



Délibération adoptée à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le mardi 7 juin 2022
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

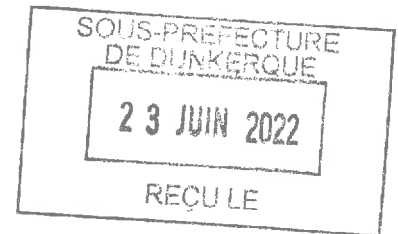
Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 13 Juin 2022**

Délibération : N°14/2022

Objet : APPROBATION DE LA PROCÉDURE D'ABANDON MANIFESTE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire Délégué,



Vu l'article L.2243-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la mise en œuvre d'une procédure d'abandon manifeste ;

Vu l'article L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'expropriation relatif à la cause d'utilité publique ;

Considérant la mise en œuvre d'une procédure d'abandon manifeste à l'encontre de l'immeuble situé 154 rue Victor Hugo à Saint-Pol-sur-Mer, cadastré 540 AZ n°0092, dont la gestion est dévolue à Maître NUNS-AMOUREUX – 1 Marché aux Volailles – 59380 Bergues;

Considérant le procès-verbal provisoire établi le 02 novembre 2021 par Maître Clément BEYAERT – Huissier de Justice à Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant que Maître NUNS-AMOUREUX, chargé de la gestion dudit bien n'a exécuté aucun des travaux propres à mettre fin à cet état d'abandon ;

Considérant qu'il n'a pas conclu de convention avec la commune, l'engageant en ce sens, dans le délai de la procédure ;

Considérant le procès-verbal définitif d'abandon manifeste établi le 03 février 2022 et ayant fait l'objet des mesures de publicité nécessaires ;

Considérant que cet immeuble se situe dans le périmètre d'un projet d'aménagement et de construction ;

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser la Communauté Urbaine de Dunkerque, dont c'est la compétence, de poursuivre la procédure d'expropriation.

LE CONSEIL CONSULTATIF,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;



APPROUVE :

- L'état d'abandon manifeste de l'immeuble cadastré 540 AZ n°0092 sis 154 rue Victor Hugo à Saint-Pol-sur-Mer.

AUTORISE :

- La Communauté Urbaine de Dunkerque à poursuivre la procédure d'expropriation de l'immeuble susvisé ;
- Monsieur le Maire à signer tout(s) document(s) technique(s), juridique(s), administratif(s) et/ou financier(s) nécessaire(s) à la concrétisation de cette expropriation.

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

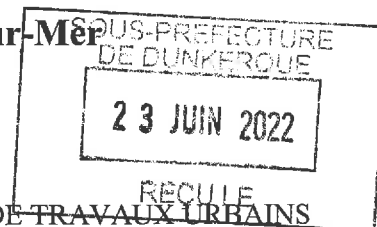
Absents- Excusés :

Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 13 juin 2022**



Délibération : N° 15/2022

Objet : APPROBATION DE L'ADHÉSION AU DISPOSITIF DU FONDS DE TRAVAUX URBAINS

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire

Vu la délibération n° 016/15 du 8 juin 2015 approuvant l'adoption du Contrat de Ville, déclinaison Saint-Pol-sur-Mer, dans le cadre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020 ;

Vu la prorogation du Contrat de ville sur la période 2020 -2022 ;

Vu la délibération n° 59/2021 du 06 décembre 2021 approuvant le programme d'actions du territoire Saint-Polois au titre du Contrat de Ville d'Agglomération pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n°57/2021 approuvant la désignation des représentants du Conseil consultatif au comité de gestion urbaine de fonds de travaux urbains ;

Considérant le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville pour la période 2017-2021, adopté le 13 octobre 2016, dans lequel s'inscrit le dispositif du Fonds de Travaux Urbains (FTU) ;

Considérant le cadre régional du dispositif qui précise que les microprojets d'aménagement seront soumis à l'approbation du Comité de gestion composé de membres du Conseil consultatif ainsi que de membres du Conseil citoyen de Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant que la Région co-finance ce dispositif à hauteur de 50% ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'adhésion au F.T.U et de le financer pour un montant de 16 000 euros.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;


Après en avoir délibéré ;


Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE:

- D'adhérer au dispositif régional du Fonds de Travaux Urbains ;
- De cofinancer ce dispositif à hauteur de 16 000€.

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire délégué,


Christophe CLAEYS



Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel Conseiller

Monsieur NAVE Adrien Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina Conseiller

Madame VARLET Virginie Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert Conseiller
Madame VANDORME Catherine Conseiller

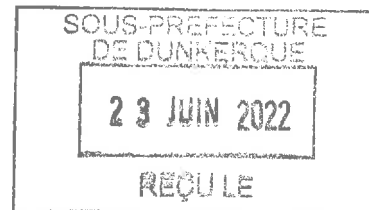
Absents- Excusés :

Madame CATOIRE Annick Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan Conseiller
Madame LEGROS Nathalie Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 13 juin 2022**



Délibération : N°16/2022

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES, Rapporteur des finances.

La présentation du compte administratif de la ville fait apparaître les éléments comptables suivants :

1. LA SITUATION COMPTABLE DE FIN D'EXERCICE 2021 INDÉPENDAMMENT SUR LE FONDS DES REPORTS PRÉCÉDENTS

Section d'Investissement :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 10 522 759,35 €

Recettes : 10 522 759,35 €

L'ensemble des dépenses de fonctionnement étant alimentées par une recette unique de la ville de Dunkerque, il n'y a pas de résultat d'exécution positif ou négatif.

2. LE RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET

Dans ces conditions, le résultat global de clôture ne présente ni d'excédent ni de déficit.

3. LA SITUATION RÉSULTANT DES RESTES À RÉALISER

Il n'y a pas de restes à réaliser en section de fonctionnement en M-14.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES, Rapporteur des finances;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué;

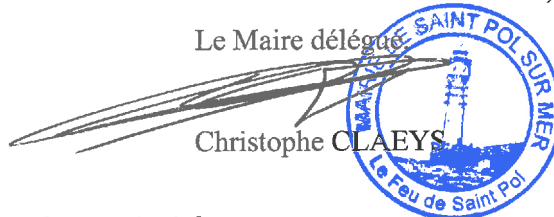
VOTE et APPROUVE :

- Le Compte Administratif 2021 tel qu'il est présenté.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS



Délibération adoptée à la majorité

Pour : DEGUINES – MOUTENET-LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – LEFBVRE – MEERSEMAN – TABIBOU – DEBAVELAERE – CATOIRE – MAES – GOURDEN – HAUDIQUET – CABARET – NICOLLE – LAMIRAND – MASURE – CLEMENT – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – ANDRIES – DAHMANI – MANIER

Abstention: VAMPOUILLE

Contre : NAVE – KUZNIEWSKI – BRICHE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE – VARLET – COEIGNART – LEGROS – BAYRAKTAR – VANDORME

Le maire ne prend pas part au vote.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents ... : 32

Nombre de procurations..... : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

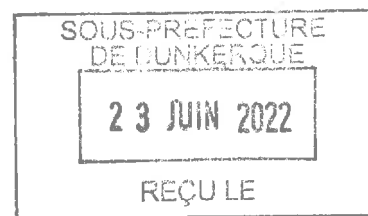
Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
Du lundi 13 juin 2022**

Délibération : N°17/2022

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : Monsieur DEGUINES, Premier adjoint



Il est soumis au Conseil l'approbation du Compte de Gestion 2021 dressé par Monsieur RAPHY, Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que l'ensemble des opérations comptables 2021 s'avèrent régulières :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES, Premier adjoint ;



Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE :

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire Délégué,



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à la majorité

Pour : CLAEYS – DEGUINES – MOUTENET-LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – LEFBVRE – MEERSEMAN – TABIBOU – DEBAVELAERE – CATOIRE – MAES – GOURDEN – HAUDIQUET – CABARET – NICOLLE – LAMIRAND – MASURE – CLEMENT – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – ANDRIES – DAHMANI – MANIER
Abstention : VARLET – COEUGNART – LEGROS – BAYRAKTAR – VANDORME – NAVE – KUZNIEWSKI – BRICHE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE – VAMPOUILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

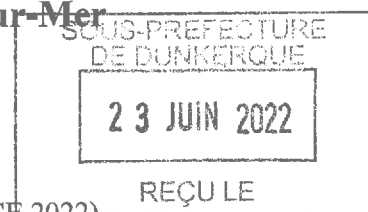
Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller
Absents- Excusés :	
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
Du lundi 13 juin 2022



Délibération : N°18/2022

Objet : AUTORISATION DES DECISIONS MODIFICATIVES (EXERCICE 2022)

Rapporteur : Monsieur DEGUINES, Premier adjoint

Tout comme pour le Budget Supplémentaire, le Conseil consultatif est amené en cours d'exercice, à modifier ses prévisions en adoptant des Décisions Modificatives.

Ces décisions modificatives sont autorisées par l'article L.1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEGUINES, Premier Adjoint;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DÉCIDE :

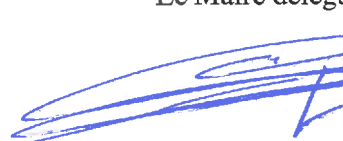
- D'adopter la Décision Modificative suivante :


Régularisation des comptes « subventions exceptionnelles » pour le paiement de la subvention OCCE (changement d'imputation comptable à la demande de la trésorerie)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
6748	+ 5 000	
6748	+ 1 200	
6574	- 6 200	
	<hr style="width: 100px; margin: 0 auto;"/> 0	

Pour extrait certifié conforme
Le Maire délégué,


Christophe CLAEYS



Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

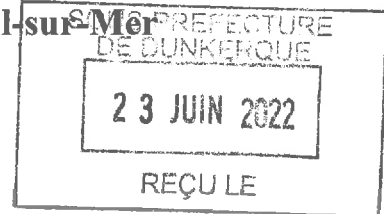
Absents- Excusés :

Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 13 juin 2022**



Délibération : N°19/2022

Objet : COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DU DÉLÉGATAIRE DE LA RESTAURATION.

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES, Premier adjoint.

Il est rappelé à l'assemblée que le contrat de délégation de service public passé entre la ville et la SOGERES impose à celle-ci de fournir un compte-rendu annuel portant sur l'exercice précédent.

Le compte-rendu en question montre un retour à la normal de la fréquentation du restaurant municipal, avec une augmentation de 22% en 2021 (de 94 157 repas en 2020 à 114 805 repas en 2021), ce qui explique par ailleurs la baisse de 7 % du nombre de portage de repas aux domiciles de nos séniors. Malgré cela, ce service demeure en hausse si l'on se réfère aux années antérieures à la crise sanitaire (2019 : 17 777 repas / 2020 : 28 592 repas / 2021 : 26 466 repas) ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le compte-rendu technique et financier 2021, tel que présenté en annexe.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES, Premier adjoint ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE

- De prendre acte du compte-rendu technique et financier de la SOGERES portant sur l'exercice 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

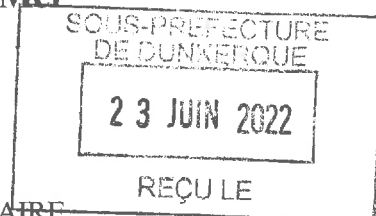
Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller
Absents- Excusés :	
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 13 Juin 2022**



Délibération : N°20/2022

Objet : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES, Premier adjoint.

Vu le règlement de la restauration municipale en vigueur ;

Considérant que la collectivité souhaite modifier les modalités de réservation des repas afin de répondre à des enjeux sociaux, économiques et environnementaux ;

Considérant qu'il y a lieu de venir modifier le règlement de la restauration scolaire afin d'y faire figurer les nouvelles modalités de réservation contribuant à la gestion optimisée de ce service ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement de la restauration scolaire, tel que présenté en annexe.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES, Premier adjoint;

Après en avoir délibéré ;


Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;


DÉCIDE

- D'appliquer le nouveau règlement de fonctionnement de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,


Christophe CLAEYS



Délibération adoptée à la majorité

Pour : CLAEYS – DEGUINES – MOUTENET-LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – LEFBVRE – MEERSEMAN – TABIBOU – DEBAVELAERE – CATOIRE – MAES – GOURDEN – HAUDIQUET – CABARET – NICOLLE – LAMIRAND – MASURE – CLEMENT – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – ANDRIES – DAHMANI – MANIER – VARLET – COEUGNART – LEGROS – BAYRAKTAR – VANDORME

Abstentions : NAVE – KUZNIEWSKI – BRICHE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE – VAMPOUILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel Conseiller

Monsieur NAVE Adrien Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina Conseiller

Madame VARLET Virginie Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert Conseiller
Madame VANDORME Catherine Conseiller

Absents- Excusés :

Madame CATOIRE Annick Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan Conseiller
Madame LEGROS Nathalie Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 13 juin 2022

SOUS-PREFECTURE
DE DUNKERQUE

23 JUN 2022

REÇU LE

Délibération : N°21/2022

Objet : PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SANS HEBERGEMENT

Rapporteur : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR, Adjointe au Maire

Vu la délibération n°70/2021 du 06 décembre 2021 relative à la signature de la convention avec la Caisse d'Allocation Familiales du Nord pour la participation aux frais de fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs (dispositif Loisirs Equitables Accessibles LEA) ;

Considérant que ce service est proposé sur toutes les périodes de vacances scolaires, à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans restauration et avec ou sans péricentre (*selon l'âge et la situation professionnelle des parents*) ;

Considérant la nécessité de présenter la tarification à la semaine de 4 ou 5 jours selon d'éventuels jours fériés ;

Il est proposé à l'assemblée, conformément aux préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales, les barèmes journaliers suivants :

Accueils à la journée avec restauration pour les 3 – 13 ans

Uniquement pour le Centre Maternel Jules Verne pour les 3-5 ans

Tarifs à la semaine (sorties et pique-niques inclus)

	<u>Semaine 5 jours</u>	<u>Semaine 4 jours</u>
- tarif catégorie 1 (coéf. <369) : 1,89 €/ jour	9,45 €	7,56 €
- tarif catégorie 2 (coéf. 370 à 499) : 3,15 €/ jour	15,75 €	12,60 €
- tarif catégorie 3 (coéf. 500 à 700) : 3,60 €/ jour	18,00 €	14,40 €
- tarif catégorie 4 (coéf. 701 à 899) : 3,78 €/ jour	18,90 €	15,12 €
- tarif catégorie 5 (coéf. 900 et plus) : 4,14 €/ jour	20,70 €	16,56 €

Accueils avec restauration et péricentre pour les 3 à 5 ans

Uniquement Centre Maternel Jules Verne pour les enfants dont le ou les parent(s) travaille(nt)

Tarifs à la semaine (sorties et pique-niques inclus)

	<u>Semaine 5 jours</u>	<u>Semaine 4 jours</u>
- tarif catégorie 1 (coéf. <369) : 2,10 €/ jour	10,50 €	8,40 €
- tarif catégorie 2 (coéf. 370 à 499) : 3,50 €/ jour	17,50 €	14,00 €
- tarif catégorie 3 (coéf. 500 à 700) : 4,00 €/ jour	20,00 €	16,00 €
- tarif catégorie 4 (coéf. 701 à 899) : 4,20 €/ jour	21,00 €	16,80 €
- tarif catégorie 5 (coéf. 900 et plus) : 4,60 €/ jour	23,00 €	18,40 €

Accueils sans restauration pour les 3 à 5 ans

Sauf Centre Maternel Jules Verne

Tarifs à la semaine (activités et sorties incluses)

	<u>Semaine 5 jours</u>	<u>Semaine 4 jours</u>
- tarif catégorie 1 (coéf. <369) : 1,26 €/ jour	6,30 €	5,04 €
- tarif catégorie 2 (coéf. 370 à 499) : 1,68 €/ jour	8,40 €	6,72 €
- tarif catégorie 3 (coéf. 500 à 700) : 2,17 €/ jour	10,85 €	8,68 €
- tarif catégorie 4 (coéf. 701 à 899) : 2,31 €/ jour	11,55 €	9,24 €
- tarif catégorie 5 (coéf. 900 et plus) : 2,52 €/ jour	12,60 €	10,08 €

Accueils uniquement les après-midi pour les 3 – 5 ans

Sauf Centre Maternel Jules Verne l'été à la journée avec repas

Tarifs à la semaine (activités et sorties incluses)

	<u>Semaine 5 jours</u>	<u>Semaine 4 jours</u>
- tarif catégorie 1 (coéf. <369) : 0,76 €/ ½ jour	3,80 €	3,04 €
- tarif catégorie 2 (coéf. 370 à 499) : 1,20 €/ ½ jour	6,00 €	4,80 €
- tarif catégorie 3 (coéf. 500 à 700) : 1,40 €/ ½ jour	7,00 €	5,60 €
- tarif catégorie 4 (coéf. 701 à 899) : 1,44 €/ ½ jour	7,20 €	5,76 €
- tarif catégorie 5 (coéf. 900 et plus) : 1,56 €/ ½ jour	7,80 €	6,24 €

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR, adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE :

- D'appliquer à compter de l'été 2022, les modalités de participation des familles aux frais de fonctionnement des ACMSH, telles que définies ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,




Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

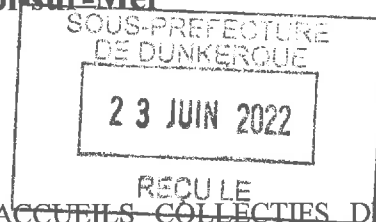
Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller
Absents- Excusés :	
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 13 juin 2022**



Délibération : N°22/2022

Objet : MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUELS COLLECTIFS DE MINEURS SANS HÉBERGEMENT (ACMSH)

Rapporteur : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR, Adjointe au Maire

Vu la délibération n°14/16 du 14 mars 2016 relative à l'adoption d'un règlement intérieur des ACMSH ;

Considérant que de nombreuses modifications ont été opérées récemment dans le fonctionnement des ACMSH (modalités d'accueil, d'inscription et de paiement...) ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le règlement en vigueur ;

Considérant que la signature de ce règlement intérieur, par les responsables légaux des enfants fréquentant le service, engage la responsabilité de ces derniers dans le respect de celui-ci ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR, Adjointe au Maire ;



Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE

- D'approuver le nouveau règlement intérieur des ACMSH.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le mardi 7 juin 2022
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

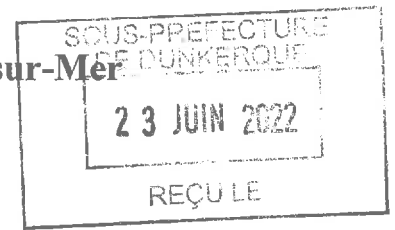
Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller
Absents- Excusés :	
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 13 juin 2022



Délibération : N°23/2022

Objet : MODIFICATION DES DROITS D'ADHÉSION AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Rapporteur : Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire

Vu la délibération n°065/06 du 27 juin 2006, relative à la tarification de l'école des Beaux-Arts ;

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'accès à la culture ;

Il est proposé à l'assemblée de rendre gratuite l'activité de l'école des Beaux-Arts à compter du 1^{er} septembre 2022.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;



DÉCIDE

Article 1 : de la gratuité de l'activité de l'école des Beaux-Arts à compter du 1^{er} septembre 2022.

Article 2 : que le maire et le comptable public assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération modifiant les délibérations n° 064/2006.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller
Absents- Excusés :	
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 13 juin 2022

MAIRIE - PREFECTURE
DE DUNKERQUE

23 JUN 2022

REÇU LE

Délibération : N°24/2022

Objet : APPROBATION DES TARIFS DE BILLETTERIE RELATIFS A LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES PLURIDISCIPLINAIRES

Rapporteur : Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire

La commune de Saint Pol sur Mer entend développer une politique culturelle où la programmation de spectacles pluridisciplinaires (danse, théâtre, musique, cirque, etc...) a pour objectif d'être accessible au plus grand nombre.

L'émission de billets de spectacles, ainsi que leur commercialisation obéit à des règles juridiques, fiscales, contractuelles bien particulières.

C'est principalement le Code Général des Impôts qui fixe les règles applicables à la billetterie de spectacles.

Il pose le principe suivant : tout spectateur qui se présente dans un établissement de spectacle comportant un prix d'entrée, doit être porteur d'un billet délivré avant l'entrée sur le lieu de spectacle.

Le billet est obligatoire lorsque le spectacle est payant. De plus, pour les invitations distribuées pour un spectacle payant, un billet devra être délivré au spectateur invité et la mention de gratuité devra apparaître sur le billet.

Chaque partie du billet ainsi que la souche doivent comporter les mêmes mentions obligatoires.

En conséquence, il est demandé au Conseil Consultatif d'approuver les tarifs proposés pour les spectacles pluridisciplinaires.

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la fixation des tarifs nécessite que le Conseil Consultatif approuve les tarifs suivants :

1°) Le spectacle de lancement de la nouvelle politique qui se déroulera le 8 octobre 2022

Tarif unique	Invitation
5 €	exonéré

2°) spectacle dont le coût pour la collectivité est inférieur à 5 000 €

Tarif plein	Tarif réduit – de 12 ans	Invitation
10 €	5 €	exonéré

3°) spectacle dont le coût pour la collectivité est compris entre 5 001 € et 10 000 €

Tarif plein	Tarif réduit – de 12 ans	Invitation
15 €	7,50 €	exonéré

4°) spectacle dont le coût pour la collectivité est compris entre 10 001 € et 15 000 €

Tarif plein	Tarif réduit – de 12 ans	Invitation
25 €	12,50 €	exonéré

5°) spectacle dont le coût pour la collectivité est compris entre 15 001 € et 20 000 €

Tarif plein	Tarif réduit – de 12 ans	Invitation
30 €	15 €	exonéré

6°) spectacle dont le coût pour la collectivité est supérieur à 20 000 €

Tarif plein	Tarif réduit – de 12 ans	Invitation
50 €	25 €	exonéré

La billetterie exonérée est comptabilisée pour chaque spectacle.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS Maire délégué ;

DÉCIDE

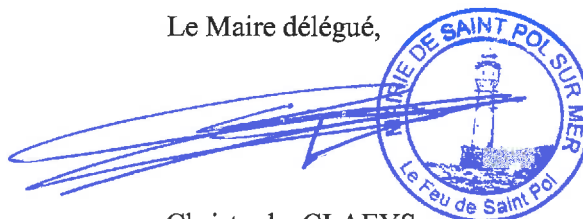
Article 1 : d'approuver les tarifs des spectacles pluridisciplinaires payants.

Article 2 : dit que les fonds seront encaissés par la régie de recettes et d'avances des droits d'entrée aux activités culturelles.

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

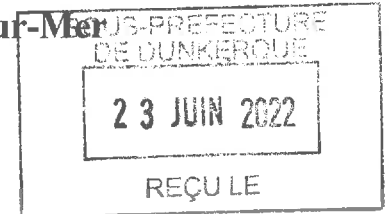
Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller
Absents- Excusés :	
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 13 juin 2022**



Délibération : N°25/2022

Objet : MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES A LA PERCEPTION DES ENCAISSES DES DROITS D'ADHÉSION AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS EN REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DES DROITS D'ENTRÉE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ORGANISÉES PAR LA COMMUNE DE SAINT POL SUR MER ET AUX DÉPENSES LIÉES A LA REMISE DE CHEQUE LIRE, CULTURE LORS D'ÉVÈNEMENTS, CONCOURS

Rapporteur : Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire

Il est rappelé au conseil les délibérations n°064/06 du 27/06/2006 instituant une régie de recettes à la perception des encaisses des droits d'adhésion aux activités de l'école des Beaux-Arts modifiée par la délibération n° 047/21 du 10 septembre 2021, modifiée par la délibération n° 062/21 du 6 décembre 2021

Vu la délibération du 13 juin 2022 instituant la gratuité des activités de l'école des Beaux-Arts,

Vu le décret n°62-1567 du 29 octobre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 68-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE

Article 1 : La régie de recettes pour les adhésions de l'académie des Beaux-Arts est transformée en régie mixte du service culture de la commune de Saint Pol sur Mer (spectacles et remise de récompenses).

Article 2 : Cette régie est installée au service Culture au 1^{er} étage de la Médiathèque Emile Zola – centre Jean Cocteau – bd de l'Aurore. Elle sera autorisée à se déplacer sur le lieu d'organisation de l'évènement payant.

Article 3 : La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- 1° : les droits d'entrées aux spectacles payants organisés par la commune :
 - Pour les moins de 12 ans
 - Pour les plus de 12 ans

Article 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : numéraire
- 2° : chèque
- 3° : paiement en ligne
- 4° : virement
- 5° : carte bancaire

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur de ticket d'entrée numéroté.

Article 6 : La régie paie les dépenses suivantes :

- 1° : remise de récompense distribuée lors de l'organisation par les services à la culture (culture, médiathèque, académie de musique, beaux-arts) d'animations, concours...

Article 7 : les dépenses liées à l'article 6 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1° : chèque culture
- 2° : chèque lire
- 3° : bon d'achat à dépenser chez les commerçants saint polois
- 4° : billetterie spectacle gratuit

Article 8 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DRFIP59.

Article 9 : L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

Article 10 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 35 000 €.

Article 11 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 100 €.

Article 12 : Le régisseur est tenu de verser au comptable du Trésor le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 10 et au minimum une fois par mois.

Article 13 : Le régisseur verse auprès du Comptable du Trésor la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses et au minimum une fois par mois.

Article 14 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 15 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 16 : Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

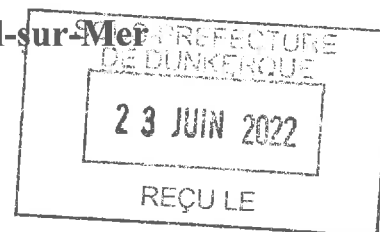
Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller
Absents- Excusés :	
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 13 juin 2022.**



Délibération : N°26/2022

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'HARMONIE BATTERIE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE, conseiller délégué

Il est rappelé à l'assemblée que l'Harmonie Batterie Municipale de Saint-Pol-sur-Mer représente la ville dans de nombreuses cérémonies intra et extra-muros ;

Vu les délibérations n°049/05 du 29 mars 2005 et n°011/09 du 2 février 2009 relatives à l'achat des costumes des nouveaux arrivants au sein de l'Harmonie Batterie Municipale et au renouvellement des costumes (tenues et chaussures) des musiciens de l'association ;

Vu la loi du 12 avril 2000 et le décret du 06 juin 2001 n°495, imposant la rédaction d'une convention financière pour les subventions attribuées par les communes aux associations, dont le montant annuel dépasse 23 000 € ;

Considérant que chaque année, de nouveaux musiciens viennent compléter l'effectif de l'association et qu'il convient donc de les doter d'une tenue de représentation ;

Considérant que les costumes des musiciens de l'Harmonie Batterie Municipale datent de 2011 et qu'il est donc nécessaire de les renouveler ;

Considérant la trésorerie actuelle de l'association ainsi que les devis fournis par cette dernière ;

Il est demandé à l'assemblée d'approuver l'octroi d'une subvention complémentaire d'un montant de 25 000 € à l'association Harmonie Batterie Municipale de Saint-Pol-sur-Mer ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Luc DEBAVELAERE, Conseiller délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE :

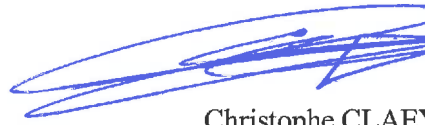
- D'accorder une subvention complémentaire de 25 000 € à l'association Harmonie Batterie Municipale de Saint-Pol-sur-Mer pour l'achat de ses costumes ;
- Que cette subvention fera l'objet d'une convention financière définissant les objectifs, le montant et le contrôle de leur emploi.

DIT :

- Que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,


Christophe CLAEYS



Délibération adoptée à la majorité

Pour : CLAEYS – DEGUINES – MOUTENET-LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – MEERSEMAN – TABIBOU – DEBAVELAERE – CATOIRE – MAES – GOURDEN – HAUDIQUET – CABARET – NICOLLE – LAMIRAND – MASURE – CLEMENT – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – ANDRIES – DAHMANI – MANIER – VARLET – COEUIGNART – LEGROS – BAYRAKTAR – VANDORME –

Abstention : NAVE – KUZNIEWSKI – BRICHE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE

Contre : VAMPOUILLE

Madame LEFEBVRE ne prend pas part au vote.

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le mardi 7 juin 2022
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

Présents :

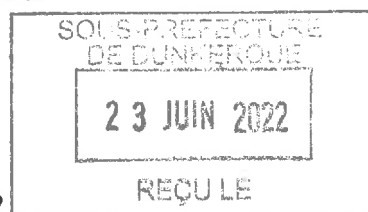
Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller
Absents- Excusés :	
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 13 juin 2022**

Délibération : N°27/2022



Objet : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22



Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire établies en vertu de son application et depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Il s'agit :

- 01- De la signature d'un contrat d'assistance avec le société « idéation » pour le déploiement de l'application « GIPI mobile » pour un montant de 348,00€ TTC.
- 02- De la signature d'une prestation de service réalisée par l'artiste-auteur Pierre FOURNIER dans le cadre des journées portes ouvertes du service Culture du 4 juin aux Beaux-Arts pour un montant de 300,00€ TTC.
- 03- De la signature d'une convention avec la Direction des services départementaux de l'Education National dans le cadre des ateliers d'éveil musical initiés par la ville.
- 04- De la signature du marché public avec la Maison de l'Europe pour la mise en place des ateliers linguistiques votés par délibération du 11 juin 2021 pour un montant de 3040,00€.
- 05- De la signature d'un avenant à la convention entre la ville et la Maison de l'Europe.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à la majorité

Pour : CLAEYS – DEGUINES – MOUTENET-LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – BOUREY – LEFEBVRE - MEERSEMAN – TABIBOU – DEBAVELAERE - CATOIRE – MAES – GOURDEN – HAUDIQUET – CABARET – NICOLLE – LAMIRAND – MASURE – CLEMENT – VERHAEGHE – DUMARQUEZ – ANDRIES – DAHMANI - MANIER – VARLET – COEUGNART – BAYRAKTAR – VANDORME

Abstention : NAVE – KUZNIEWSKI – BRICHE – DEFRANCE – VAN DEN BROECKE – VAMPOUILLE

Madame LEGROS ne prend pas part au vote des contrats avec la Maison de l'Europe.

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le mardi 7 juin 2022
pour la séance du lundi 13 juin 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Madame MANIER Francine	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CATOIRE a donné pouvoirs à M. DEGUINES, Mme LEGROS à M. COEUIGNART et M. BAYRAKTAR à Mme VANDORME.